



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070055

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/06/2024 15H11 C:005360 I:37271
V/REF : 949264
V/Email reçu le Vendredi 28/06/2024 a 15H11

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06356
IMMEUBLE : 6 DU PRINTEMPS -6356
6, RUE DU PRINTEMPS
69120 VAULX EN VELIN

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: M_230860003-1

LOCALISATION : ALLEE N2 PRINTEMPS - LOGEMENT DE MME AMIROUCHE AU 2EME ETAGE - TEL:
04 72040354 OU *06 95268870*

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR REFOULEMENT CUISINE

Donneur d'ordre : Mme S. AYARI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 28/06/2024 A 20H00 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME AMIROUCHE.

CONSTAT DE L'EVACUATION EAUX USEES CUISINE BOUCHEE AVEC UN DOUBLE COUDE PARALLELE IMPOSSIBLE A DEBOUCHER.
CONFECTION D'UN TROU DE PASSAGE AU PLUS PRES DU DOUBLE COUDE.
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE 3 METRES D'EVACUATION CUISINE OBSTRUEE PAR DE LA GRAISSE ALIMENTAIRE.
POSE D'UN COLLIER ETANCHE SUR L'EVACUATION.
CONTROLE ECOULEMENT.

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 01/07/24 a 07H51 sanaa.ayari@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 01/07/24 a 07H51 Mme C. CUAU

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070055

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur	2	120,58	180,87
1,50	Majoration intervention soiree	2	120,58	180,87
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Collier(s) demi-coquille 35/40	2	21,44	21,44
TOTAL H.T.				383,18
T.V.A. a 10,00%				38,31
TOTAL T.T.C.En EURO				421,49

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 949264 du 28/06/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

THCVRDPP Txv hors contra Voirie reseaux Partie privat.

1

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

Lieu d'intervention

MME AMIROUCHE Michèle

MME AMIROUCHE Estelle

2 RUE DU PRINTEMPS

69120 VAULX EN VELIN

Téléphone : 04.72.04.03.54 / 06.95.26.88.70

06356-00005-00005-00022 H / Type 3 / 02

Etage : 02

Date entrée: 20/09/2005

Délai

Date limite exécution : 13/07/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur	1,00	120,59	120,59	12,06	132,65
URGENT NUM A Contacter 066203957 / REFOULEMENT CUISINE					
Total H.T.				120,59	
Total TVA				12,06	
Total TTC					132,65

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par AYARI Sanaa le 28/06/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **2 RUE DU PRINTEMPS 69120 VAULX EN VELIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **28/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 949264